

Image not found or type unknown



faute grave dans le commerce

Par **mumu68**, le **04/08/2011** à **19:29**

bonjours,

j'aimerais savoir quelle est la différence entre une rupture de contrat et être viré pour faute grave???

il y a-t-il du chômage dans les deux cas??

merci pour vos réponses mumu

Par **P.M.**, le **04/08/2011** à **20:00**

Bonjour,

Il faudrait savoir quel est le type de contrat CDD ou CDI et qui serait à l'initiative de la rupture...

Par **mumu68**, le **04/08/2011** à **20:14**

bonsoir

mon contrat est un CDI

Par **mumu68**, le **04/08/2011** à **20:19**

bonjours,

en fait pour tout vous explique:

j'ai une collègue de travail qui a été virée pour faute grave son contrat était un contrat d'apprentissage.. elle touche du chômage (la totalité de son salaire)

pour mon cas j'aimerais arrêter de travailler à Intermarché mais j'ai un CDI depuis 10 ans. ne voulant pas arrêter mon contrat comme cela, j'aimerais savoir ce qui est mieux: une rupture de contrat à l'amiable ou être viré pour faute grave. le plus rentable pour le chômage,

l'histoire de ne pas avoir trop de perte de salaire...; l'histoire de trouve d'autre chose

merci d'avance

Par **P.M.**, le **04/08/2011** à **20:46**

Bonjour,

Déjà normalement, c'est le Conseil de Prud'Hommes qui peut pronover la résiliation d'un contrat d'apprentissage et par ailleurs il serait très étonnant que l'indemnisation chômage se monte à la totalité du salaire...

Vous pourriez demander à l'employeur une ripture conventionnelle mais il n'est pas forcé d'accepter...

Tout licenciement ouvre droit à indemnisation par Pôle Emploi mais on peut aussi chercher un nouvel emploi et démissionner après avec une promesse d'embauche...